

MAIRIE de FONTAINES

SAONE ET LOIRE

République française

EXTRAIT  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240903-DE2024\_86-DE

.SEANCE du 3 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le trois septembre, à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

**Nombre de membres :**

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation 30 août 2024

**Présents :** Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Philippe GELIN, Carine PLUMIER, Guy BUGAUD, Michel BAYLE  
Isabelle BON, Ophélie GOULEY Sébastien GUILLOT, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Muriel RUSTAND, Jean-Yves CHARLES

**Absents excusés avec procuration :** Dominique FONGARNAND à Sébastien GUILLOT, Mylène PLANKO à Bénédicte BOURGEON, Géraldine SARRON à Joël DEMULE

**Absents excusés:** Valentin CADEL

**Absent :** Jean-Claude BOS

**Secrétaire de séance :** Michel BAYLE

**Rapporteur :** Nelly MEUNIER-CHANUT

N° DE2024-86

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il convient lors de la tenue du conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Il est proposé aux conseillers municipaux, en application de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner le secrétaire de séance. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner le secrétaire de séance en application de l'article L2121-21 du CGCT,

- désigne Monsieur Michel BAYLE comme secrétaire de séance parmi ses membres en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire  
Michel BAYLE



Le Maire  
Nelly MEUNIER-CHANUT

